



HAL
open science

Les politiques éducationnelle d'équipement du numérique à l'école primaire. Entre vœux et contraintes.

Olivier Grugier

► To cite this version:

Olivier Grugier. Les politiques éducationnelle d'équipement du numérique à l'école primaire. Entre vœux et contraintes.. Colloque Jocair 2014: Enseigner sans enseignants? Tendances et problèmes des arts et métiers numériques de la formation., Jun 2014, Paris, France. halshs-01059386

HAL Id: halshs-01059386

<https://shs.hal.science/halshs-01059386>

Submitted on 30 Aug 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les politiques éducationnelles d'équipement du numérique à l'école primaire. Entre vœux et contraintes.

Olivier GRUGIER

ESPE de l'académie de Paris - Université Paris-Sorbonne
Laboratoire EDA - Université Paris Descartes

Les enseignants du premier et du second degré doivent mettre en application une politique nationale avec des contraintes locales. Si les enseignants du secondaire peuvent compter sur une politique régionale ou départementale pour financer les orientations politiques nationales, les enseignants des écoles doivent décliner un programme national tout en le conjuguant avec une politique d'équipement communale.

Parmi les plus de 36000 communes en France, des disparités politiques locales en termes de volonté d'équipement peuvent apparaître. En effet, la particularité française a laissé la compétence d'équipement aux communes voire aux communautés de communes ou communauté d'agglomération. Pour réduire cette disparité d'équipement mais aussi pour inscrire l'Ecole dans une modernité numérique, en 2009 un plan intitulé Ecole Numérique Rurale (ENR) a été institué par le gouvernement français pour permettre à des écoles situées dans des communes de moins de 2000 habitants d'obtenir une subvention de 9000 € facilitant l'achat d'une classe mobile composée d'ordinateurs portables et d'un tableau numérique interactif, nommé dans le cahier des charges TBI pour Tableau Blanc Interactif. Ceci uniquement sur le volet matériel et non logiciels didactiques. A condition que le devis soit d'environ 13500€ de matériel. Avec ce plan d'équipement, 6700 écoles en ont été équipées¹. Aujourd'hui et selon l'Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (ETIC

¹ <http://eduscol.education.fr/cid56257/ecole-numerique-rurale.html> consulté le 13 mai 2013

2010), 23% des écoles primaires seraient équipées d'au moins un tableau numérique interactif.

La politique nationale, par l'intermédiaire de programmes précise que les élèves en fin de cycle 3 doivent détenir les compétences du B2i niveau école. Le B2i affirme la nécessité de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements, et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations. Mais pour cela, les élèves doivent nécessairement utiliser du matériel numérique !

Pour ouvrir la discussion, nous allons relater, avec la posture d'élus, de la mise en œuvre d'une politique locale d'équipement dans une école d'une commune de 1300 habitants.

En premier lieu le contexte :

La commune en question, située dans le Loiret dans la grande banlieue Orléanaise dispose sur son territoire d'une école de 5 classes pour 102 élèves à la rentrée 2013.

En 2009, la municipalité élabore un dossier ENR. La commune est retenue. Les élus de chaque commune retenue sont conviés à une réunion de présentation du matériel (TBI, classe mobile...) afin de faire un choix raisonné et demander un devis pour le transmettre aux services TICE de l'inspection d'académie... deux jours après ! A cette réunion les directeurs sont également invités.

Quel matériel choisir ? un TBI à écran tactile, un TBI avec un stylet muni d'un capteur ? Un TBI mobile, un TBI fixé au mur ? Pour quelle classe ? Quel niveau ? Pour faire quoi ?

Des choix sous contraintes :

Certains élus, nombreux, vont effectuer des choix précipités et parfois en décalage avec des pratiques pédagogiques. De plus difficile, parfois, à un directeur d'école d'orienter des choix lorsque lui-même, il parle de rétroprojecteur en pensant vidéoprojecteur.

Ainsi, nous trouvons aujourd'hui, dans ces écoles des TBI mobile qui ne sont jamais utilisés. En effet, le temps scolaire laisse parfois peu de place à l'installation d'un tel matériel dans une classe sachant qu'il faut effectuer un calibrage de l'image, le raccordement d'un ordinateur... Les compétences techniques des enseignants du premier degré ne sont pas toujours suffisantes à ce niveau !

Une fois le matériel dans l'école, il faut prévoir des modifications de réseaux : électrique, informatique afin que ce matériel puisse ouvrir les portes d'internet. Il s'agit là encore d'initiale locale.

Des initiatives locales :

Pour l'école de la commune, le choix a été de mettre en place le TBI dans la classe de CM2 fixé au mûr en permanence afin d'éviter son installation au début de chaque cour. De plus, en fonction de la morphologie des élèves et de l'enseignant, le TBI peut être réglé en hauteur avant que chaque puisse l'utiliser. Aujourd'hui, toutes les classes sont équipées d'un TBI. Le choix a été de prendre une technologie à écran tactile pilotage avec l'index afin de favoriser, par exemple des moments scolaires centrés sur la motricité pour les maternelles par exemple.

Pour conclure, l'intervention, il est soulevé ici qu'entre une politique nationale et une politique locale, des contraintes financières, des compétences interviennent et peuvent parasiter la mise en œuvre.